THÔNES
Cœur des Vallées

N° 2025/03

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 074-217402809-20250213-CM25015-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de février, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Karim CHALABI, Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Jérôme AGNELLET, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Élisa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Catherine DUTEIL, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :	**7 février 2025**
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	**29**
Présents et représentés :	**21**

Secrétaire : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/015 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - CONVENTION D'AIDE ET D'ASSISTANCE AVEC LA PROTECTION CIVILE

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan communal de sauvegarde, l'association de la Protection Civile de Haute-Savoie peut apporter son concours à la Commune.

Ce concours est détaillé dans une convention d'aide et d'assistance qui pourrait être signée entre l'association et la Commune pour une durée d'une année à compter de sa signature.

Cette convention définie en détail la nature de la collaboration de l'association avec la mise à disposition de personnels bénévoles et matériels associatifs.

La Commune prendrait à sa charge :
- le soutien logistique des bénévoles engagés (repas, hébergement)
- l'indemnité kilométrique et frais de péage si nécessaire

La Commune participerait aux frais concernant les intervenants et à l'amortissement du matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'aide et d'assistance dans le cadre d'un plan communal sauvegarde avec la Protection Civile 74.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le 21/02/2025
ID : 074-217402809-20250213-CM25015-DE

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 février 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Nelly VEYRAT-DUREBEX

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 20 FEV. 2025 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 21 FEV. 2025 .

THÔNES, le 21 FEV. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET